



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

ÉOLIEN ET BIODIVERSITÉ

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

- Guide relatif à l'élaboration des études d'impacts des projets de parcs éoliens terrestres (2020), MTE
https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_EIE_MAJ%20Paysage_20201029-2.pdf



Prescriptions pour la prise en compte des chiroptères et de l'avifaune dans l'installation et l'exploitation des parcs éoliens en Pays de la Loire



- Prescriptions pour la prise en compte des chiroptères et de l'avifaune dans l'installation et l'exploitation des parcs éoliens en Pays de la Loire (2019), DREAL
https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/20191211_doc_exploitants_vf.pdf

- Protocole de suivi environnemental des parcs éoliens terrestres (2018), MTE
https://www.pays-de-la-loire.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/protocole_de_suivi_revision_2018-2.pdf



Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

LE POLE ÉOLIEN EN LOIRE-ATLANTIQUE

Quand ?

Zones d'implantation potentielles définies + inventaires réalisés + variables d'ajustement

Qui ?

Préfecture (pref-eolien@loire-atlantique.gouv.fr), DREAL, DDTM, DRAC, etc

Pourquoi ?

Discussion entre les services instructeurs et le porteur de projet sur les exigences réglementaires, les variantes par rapport aux enjeux, les mesures ERC, etc

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

GÉNÉRALITÉS SUR LES INVENTAIRES

Inventaires de moins de 5 ans

Adapter les pressions d'inventaires en fonction des enjeux

Définir et justifier les périmètres des aires d'étude :

- ZIP avec TOUS les aménagements prévus
- aire d'étude rapprochée
- aire d'étude éloignée

Nombre et détail des inventaires précisé dans les prescriptions Pays de la Loire

INVENTAIRES DES CHIROPTÈRES

Gîtes

- ✓ Utilisation de la bibliographie, consultations des associations expertes, etc
- ✗ Inventaires partiels non justifiés

Écoutes en hauteur

- ✓ Mat de mesure sur tout le cycle biologique et toute la nuit avec un matériel performant
- ✗ Écoutes au sol avec extrapolation de l'activité en hauteur
- ✗ Enregistrement ne couvrant pas l'ensemble de l'activité chiroptérologique

INVENTAIRES DES CHIROPTÈRES

Écoutes au sol

- ✓ Justifier le nombre et la localisation des points d'écoute
- ✓ Faire des écoutes à proximité des haies à enjeu situées à moins de 200 m d'une éolienne
- ✗ Échantillonnage non adapté aux enjeux des habitats
- ✗ Pas d'indication sur les conditions météorologiques

INVENTAIRES DE L'AVIFAUNE

- ✓ Prospection toute l'année (migration pré et post nuptiale, hivernage et nidification)
[inventaire 4 saisons]
- ✗ Sorties manquantes

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

ANALYSE DES DONNÉES DES CHIROPTÈRES

- ✓ Analyse par espèce ou cortège
- ✓ Caractériser l'activité (pic d'activité, graphique de l'activité au cours de la nuit selon les conditions météorologiques)
- ✓ Présenter les données brutes (temps d'écoute de chaque espèce, distances de détection)
- ✗ Présentation de moyenne d'activité – données inexploitable
- ✗ Analyses erronées provenant des logiciels d'analyse

ANALYSE DES DONNÉES DE L'AVIFAUNE

- ✓ Mettre en évidence l'utilisation du site par les espèces
- ✗ Absence de cartographies des aires de vie

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

Prendre en compte la sensibilité de l'espèce à l'éolien, sa patrimonialité et la fonctionnalité du site



- La patrimonialité peut être augmentée si espaces sensibles à proximité
- Responsabilité régionale très forte pour la conservation des populations de Noctule commune
- Prendre en compte les impacts cumulés

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

Rappel de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement

L'ÉVITEMENT

- Justifier du choix du site au regard des inventaires et des variantes
- Eviter les zones sensibles (haies, forêt, zones humides)



Implantation dans une zone à enjeux alors que des zones sans enjeux sont à proximité → Justification nécessaire

LA RÉDUCTION

- Les variantes peuvent présenter des scénarii avec des hauteurs de machines différentes
- Justification du bridage au regard des inventaires : **obligation de résultat et non de moyen = bridage préventif**



Hauteur de garde à minima de 40 m avec augmentation en fonction de la taille du rotor

Bridages très ajustés : difficultés de paramétrages, variations d'une année à l'autre

LA COMPENSATION ET L'ACCOMPAGNEMENT

Compensation obligatoire en cas d'impact résiduel après application des mesures d'évitement et de réduction (dossier de dérogation espèces protégées embarqué dans l'AEU). Les mesures d'accompagnement sont des mesures volontaires du maître d'ouvrage.

- Justifier du choix du site de compensation
- Nécessité de sécuriser et pérenniser les mesures de compensation sur le temps de l'exploitation du parc
- Différence entre compensation et accompagnement pour la replantation des haies
- Impact sur les zones humides : utilisation de la MNEFZH



Distance minimale entre les mesures de compensation et les éoliennes pour ne pas engendrer plus d'impact
Maîtrise foncière des mesures de compensation

Sommaire

1 – Documents de référence

2 – Pôle éolien

3 – Attendus d'un inventaire

4 – Analyse des données

5 – Analyse des enjeux

6 – Séquence ERC

7 - Suivis

Référence : Protocole de suivi des parcs éoliens – version de 2018

- La CDNPS demande généralement 2 ans de suivi lors de la mise en service du parc
- Certaines spécificités (habitats, espèces) peuvent faire l'objet d'un suivi particulier
- Chaque changement de bridage doit faire l'objet d'un nouveau suivi
- Calendrier de suivi des mesures compensatoires
- Obligation de résultat des mesures compensatoires



Gain / perte de productible vs coût d'un nouveau suivi
En cas d'échec, nouvelles mesures compensatoires à proposer



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale des territoires et de la mer de la Loire-Atlantique

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.loire-atlantique.gouv.fr